



PREFET DE L'ARDECHE

Direction  
Départementale  
des Territoires  
Ardèche

## Compte-rendu

# ASSISES de l'EAU du 11 octobre 2019

### Participants :

---

Les assises de l'eau ont mobilisé plus de 80 personnes impliquées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques :

- les élus du territoire qui interviennent au sein des syndicats de rivières, des syndicats d'eau potable, des structures en charge de l'urbanisme, des EPCI ;
- les acteurs économiques de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie ;
- les associations environnementales.

Étaient entre autres présents, au-delà des services de l'État et de ses établissements publics (préfet, secrétaire générale, sous-préfets, DDT, ARS, Agence de l'eau, Agence française de biodiversité) et des services du conseil départemental :

- Michèle Victory, députée de l'Ardèche,
- Olivier Amrane, conseiller régional en charge de la ruralité et président du syndicat Crussol – Pays de Vernoux,
- Pascal Bonnetain, président de l'EPTB Ardèche,
- Jean Pascal, président du SEBA,
- Jean Luc Flaugère, président de la chambre d'agriculture,
- Marc Doat, président de la fédération départementale de pêche,
- Frédéric Jacquemart, président de la FRAPNA Ardèche, etc...

### Contexte national : les assises de l'eau 2018-2019 :

---

Madame le préfet a ouvert ces assises en rappelant le contexte national en matière de politiques de l'eau. Les politiques de l'eau sont très structurantes pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Le Président de la République a lancé des assises nationales de l'eau en novembre 2017. Elles se sont tenues avec deux séquences successives :

→ La première séquence a concerné le « **petit cycle de l'eau** », centrée sur les services d'eau et d'assainissement. Elle s'est conclue en août 2018 par un **plan de 17 mesures sur des aspects d'investissement essentiellement**. Il s'agit d'accompagner financièrement un besoin général en France pour accélérer les renouvellements des réseaux et les équipements d'eau potable et d'assainissement en général, en améliorant les conditions d'emprunt des collectivités, en recentrant des aides des agences de l'eau en faveur des territoires ruraux les moins favorisés (la majorité du territoire du département de l'Ardèche en fait partie) avec 2 milliards d'euros d'aides durant la période 2019-2024 (soit une augmentation de 50 % par rapport aux années précédentes).

→ La seconde séquence a porté sur **le grand cycle de l'eau** et s'est déroulée au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Elle a été consacrée au thème du « **Changement climatique et de la ressource en eau** » en posant la question « *comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont-ils s'adapter ?* ». Cette question est vitale, au sens strict du terme, pour l'Humanité, pour nos territoires, pour nos enfants.

Dans la continuité de ces assises nationales de l'eau et dans un contexte de nécessaire *atténuation et adaptation au dérèglement climatique*, Madame la ministre de la transition écologique et solidaire, **Elisabeth BORNE**, fixe dans un courrier du 16 septembre 2019 une feuille de route ambitieuse sur l'eau autour de **trois objectifs opérationnels** : ① *améliorer la qualité de l'eau* ; ② *économiser et partager l'eau* ; et ③ *préserver les rivières et les milieux aquatiques*.

*À l'échelle nationale, les scénarios climatiques montrent que les débits moyens annuels des cours d'eau vont diminuer de 10 et 40 % pour la majorité des bassins. Dans ce contexte, la ministre fixe un objectif de réduction des prélèvements d'eau à l'échelle nationale de 10 % en 5 ans et 25 % en 15 ans, que nous devons faire nôtres.*

Les assises départementales de l'eau se fixent l'objectif de débattre de la déclinaison locale des assises nationales de l'eau, et particulièrement autour des objectifs d'économie et de partage de l'eau dans le contexte de changement climatique que nous constatons déjà largement. Nous avons à faire face à un défi majeur pour notre département qui nécessite que nous travaillions tous ensemble et sans tabou.

Depuis plusieurs années, beaucoup de travail a déjà été accompli, avec la réalisation d'études des volumes maximum prélevables et la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau. Nous devons accélérer nos efforts en mettant en œuvre de manière concertée et ambitieuse, les actions des plans de gestion de la ressource en eau, dans l'optique d'atteindre les objectifs de partage et de réduction des prélèvements d'eau et de « *faire en sorte que d'ici 2030 les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs* » (ce sont les termes de Mme la ministre).

### **Les acteurs du territoire sont pleinement mobilisés en Ardèche :**

La diversité et la qualité des présentations faites au cours de cette matinée du 11 octobre démontre la forte mobilisation des acteurs :

- actions de recherches de fuites et de renouvellement de réseau pour économiser l'eau prélevée pour l'eau potable ;
- interconnexions de réseaux d'eau pour réduire les prélèvements sur les ressources les plus fragiles, en faveur des milieux aquatiques ;
- recherche de procédés innovants pour réduire les prélèvements d'eau dans les process industriels ;
- recherche d'adaptation des cultures aux évolutions climatiques, stockages d'eau en hiver pour l'irrigation des cultures ;
- financeurs mobilisés pour soutenir les acteurs dans leurs actions en faveur de la transition hydrique et des milieux aquatiques.

Les acteurs environnementaux ont rappelé l'importance d'une approche globale de la ressource en eau, et la nécessité d'un modèle de développement économique et social à penser autrement que par le passé, en insistant sur la nécessité de préserver les milieux aquatiques et la biodiversité.

Les échanges sereins et respectueux des arguments de chacun à l'occasion de cette manifestation ont montré l'implication de tous et la nécessité de continuer à travailler ensemble (une culture de concertation est déjà bien ancrée parmi les acteurs en Ardèche) pour faire émerger des solutions ambitieuses :

- Agri bio a souhaité mettre en avant la nécessité de faire de l'agriculture autrement, en étant plus résilient et en adaptant les cultures aux contraintes ;
- la fédération de pêche a souhaité que les projets de territoire pour la gestion de l'eau voulus par la ministre de la transition écologique soient des outils d'actions efficaces en faveur de la ressource en eau ;
- la FRAPNA a alerté sur les nombreux prélèvements domestiques directs dans des cours d'eau à très faible débit estival.

## Conclusions

---

En conclusion, Madame le préfet a indiqué que les acteurs de l'eau ardéchois doivent relever ensemble les défis de demain, et doivent le faire dès aujourd'hui, pour garantir à long terme la qualité de l'eau, le partage de la ressource entre les différents usages, tous légitimes, dont la préservation des milieux aquatiques qui sont indispensables à notre vie, et à celle de nos territoires, car ils rendent des services indispensables quoique peu perceptibles parfois.

De nombreuses actions sont programmées dans les 6 plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) élaborés en Ardèche en concertation entre tous les acteurs des territoires.

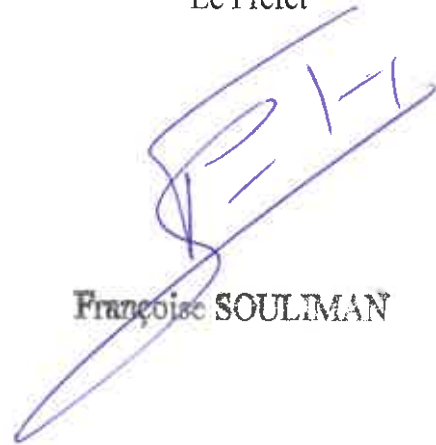
Certaines actions ont déjà été réalisées pour réduire les prélèvements (retenues collinaires, réduction des fuites, interconnexions de réseaux d'eau, économies d'eau...). Cette mobilisation doit se poursuivre avec l'implication de tous.

Dans ce cadre, Mme le préfet va mettre en place des groupes de travail thématiques pour faire émerger les nouvelles solutions nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par les assises nationales et favoriser l'avancement des projets vertueux. L'action des services de l'État sera donc engagée vers 3 objectifs :

- 1 – le renforcement du travail collectif réalisé sous l'égide de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) et avec les différents financeurs pour **coordonner le soutien financier** à apporter aux projets des collectivités les plus vertueux en matière d'eau potable et d'assainissement (DETR, DSIL, agences de l'eau, et les aides du conseil départemental) ;
- 2 – la création d'un **comité départemental de l'eau** qui doit permettre des échanges plus réguliers entre l'ensemble des acteurs concernés par la ressource en eau et des interactions avec toutes les autres politiques sectorielles dans les territoires. La thématique de l'**irrigation agricole fera l'objet de la 1<sup>ère</sup> réunion de ce comité avant la fin de l'année, afin de** finaliser des principes de faisabilité des ouvrages d'irrigation agricole et de stockage d'eau ;
- 3 – et enfin, un travail technique partenarial, piloté par la DDT, pour **mettre à jour l'arrêté cadre sécheresse** avant la saison estivale 2020, en cherchant notamment une plus grande homogénéité dans la gestion des périodes de pénuries entre les départements de la région pour les bassins versants interdépartementaux. Ce travail s'inscrit dans une démarche régionale voulue par le préfet de Région.

Lors de ces assises, l'eau a été abordée principalement sous l'angle de la quantité de la ressource. Il ne faut pas oublier que le sujet s'inscrit dans un objectif plus vaste de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Ces sujets sont complexes, tant ils sont interconnectés ; c'est par le dialogue et la volonté commune d'avancer que nous serons capables, collectivement, de relever ces défis avec succès.

Le Préfet



Françoise SOULIMAN

NB : Les présentations en séance sont disponibles sur le site internet de l'État ([Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement, risques naturels et technologiques](#) > [Eau et assainissement](#) > **Gestion de la ressource en eau**).